

---

ABOU DABI – Réunion du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique  
Mardi 31 octobre 2017 – 8h30 à 9h30 GST  
ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

CATHRIN BAUER-BULST : Bonjour à tous. Je suis l'une des coprésidentes du groupe de travail sur la sécurité publique. Je suis là avec d'autres membres du groupe ainsi que Fabien Betremieux du personnel de soutien de l'ICANN. Je vais passer la parole à mes camarades pour qu'ils se présentent.

LAUREEN KAPIN : Je m'appelle Laureen Kapin de la Commission fédérale du commerce des États-Unis et je travaille dans des questions de protection aux consommateurs.

IRANGA KAHANGAMA : Je m'appelle Iranga Kahangama. J'appartiens au bureau fédéral de recherche (FBI) des États-Unis.

GREGORY MOUNIER : Grégory Mounier. Je travaille avec Europol, l'agence de police européenne et je travaille aussi dans une unité chargée de la cybernétique.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

CATHRIN BAUER-BULST : Merci à tous. J’espère que vous aurez pu jouir de la fête d’hier. Il y a encore des gens qui arrivent dans la salle.

Nous avons une heure pour traiter de quatre questions pendant cette séance. Vous êtes peut-être au courant qu’Alice Munya, notre coprésidente, a quitté son poste et nous devons trouver quelqu’un d’autre pour remplir justement le poste de coprésident(e) du groupe avec les leaders du GAC. Il faut aussi voir la stratégie du groupe de travail sur la sécurité publique et nous voulons mettre à jour notre plan de travail. Par la suite, nous voulons présenter un résumé de la séance intercommunautaire d’hier sur la manière d’informer l’utilisation malveillante et pour finir, voir l’impact du règlement général de protection de données de l’Union Européenne et d’autres législations, tout spécifiquement à ce ayant trait aux services d’enregistrement et voir comment cela a un impact sur les organes de l’application de la loi.

Comme je vous l’ai dit, Alice Munya va quitter son poste de coprésidente du groupe et il va falloir trouver un nouveau candidat qui remplisse les exigences pour remplir la fonction. Au GAC, on a déjà travaillé pour définir des processus dans le but d’organiser les groupes de travail du GAC, étant que nous avons l’avantage d’avoir des règles transversales qui s’appliquent sur

---

un pied d'égalité à tout le GAC pour avoir une approche cohérente dans notre travail. Dans ces processus pour les groupes de travail, on définit un point de manière minimaliste et cela a trait à la désignation des présidents, coprésidents ou vice-présidents pour les groupes de travail.

Hier après-midi, on a mené une réunion informelle avec ce groupe. Peut-être vous n'avez pas été présents à ce moment-là alors je veux vous donner un aperçu de ce dont on a parlé pendant la réunion sur les critères à appliquer. Dans ce groupe de travail de la sécurité publique, nous avons une énorme charge de travail par rapport aux processus qui peuvent avoir un impact sur la sécurité publique. Alors nous pensons que pour les critères de sélection d'un nouveau coprésident(e), on devrait suivre les mêmes pratiques préalables du GAC.

D'une part, il faut refléter la diversité géographique, non seulement des membres mais aussi des leaders du groupe. Nous trouvons aussi qu'il est important que cette personne ait suffisamment d'expérience dans ce domaine en particulier aussi, dans le travail au sein de la communauté multipartite de l'ICANN et cela, pour pouvoir mener à bien la tâche de manière proactive. Nous considérons également qu'il serait utile de penser à des critères de sélection qui aident aux principes opérationnels du GAC. Et pour finir, nous voulons voir la meilleure manière de communiquer tout cela au GAC et la

---

meilleure manière d'établir un lien avec le GAC pour aborder toutes ces questions.

On a fini notre analyse pendant la réunion d'hier alors nous recevrons vos points de vue avec plaisir sur la base de votre expérience au sein du GAC ou bien de la communauté elle-même.

L'Iran.

IRAN :

Bonjour madame, bonjour à tous.

Avez-vous analysé comment remplir un poste vacant ? Dans ce cas, alors là, on est tout à fait d'accord avec la question que vous venez de poser à propos de la diversité. Cela, on l'analyse dans la piste de travail 2 du CCWG ; on a un sous-groupe justement consacré à cette question. Cela a été abordé pendant les réunions du CCWG. Mais il faut respecter tous les éléments de la diversité ; on est tout à fait d'accord à cet égard. Mais nous considérons qu'il y a deux questions importantes à tenir compte : d'une part l'expérience et la connaissance et d'autre part, la dédication.

On peut remplir tous les critères mais pas nécessairement... on peut avoir de l'expérience mais ne pas avoir le temps pour faire ce travail. Il y a des gens qui mènent ces activités avec

---

dévouement mais il faut tenir compte de tout cela. Bien entendu, on n'a pas de problème avec les autres critères qui sont vraiment biens mais comme je l'ai dit pendant la réunion et je le répète ici, tous ces critères sur la diversité sont bons mais pas mal de fois sont difficiles à mettre en place. Alors si on a des succès vis-à-vis de ces critères de diversité et dans l'accomplissement des exigences de connaissances, expérience, etc. alors le travail deviendra de mieux en mieux. Merci.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci Kavouss de votre commentaire. Un autre commentaire ?  
Je ne vois pas de main levée.

Alors nous allons aborder la question avec les leaders du GAC et le GAC au cours de la semaine. L'idée n'est pas de prendre une décision pendant cette séance. Il faut toujours garder à l'esprit les changements dans les postes de leadership du GAC. Nous espérons donc que ces critères soient partagés avec le GAC avant une nouvelle période de commentaires publics pour ce qui est du groupe de la sécurité publique.

L'idée est d'approuver la question dans son ensemble avec notre nouvelle stratégie et notre nouveau plan de travail, à savoir la deuxième question à aborder pendant cette réunion. S'il n'y a plus de commentaire, on passe au sujet suivant.

---

Nous avons une charge de travail importante dans ce groupe de travail car on donne notre soutien au GAC dans les questions liées à la sécurité publique. Nous, on a travaillé entre autres choses pour voir dans le cadre de notre mandat quelles seraient nos stratégies en tant que groupe pour la prochaine période et de manière permanente pour pouvoir développer un plan de travail pour les deux prochaines années.

Nous avons donc commencé avec les termes de référence et on s'est basé sur les interactions avec le GAC. Nous avons analysé nos responsabilités et nos objectifs dans ce groupe de travail.

On a quatre responsabilités principales: en premier lieu, soutenir le rôle du GAC pour donner son avis sur les activités du GAC dans le cadre du mandat du groupe de travail sur la sécurité publique; deuxièmement, identifier les opportunités liées aux politiques et aux processus pour donner le soutien aux besoins des organismes de la sécurité publique; par la suite, participer à des processus communautaires tel que l'ICANN pour sensibiliser sur des questions relatives à la sécurité; et pour finir, on a la possibilité de développer des relations efficaces liées à notre groupe de travail sur la sécurité publique.

Sur la base de ces responsabilités, on a identifié des objectifs stratégiques pour les trois prochaines années: développer les capacités de l'ICANN et des organismes de l'application de la loi

---

pour réduire l'utilisation malveillante du DNS en tant que ressource clé. Nous allons vous donner plus de détails à la lumière de la séance intercommunautaire. Nous voulons aussi garantir l'accessibilité continue et une plus grande précision de l'information sur les enregistrements des domaines compte tenu des lois concernant la vie privée. Nous avons aussi un objectif interne ayant trait à la stabilité par rapport à notre organisation pour être plus résilient et efficace. Nous pensons aussi à soutenir la participation des bénévoles dans ce groupe de travail sur la responsabilité publique. Nous voulons augmenter la participation de 50%. Alors on voit qu'il y a beaucoup d'activités dans la liste de diffusion, il y a une énorme participation de ces séances en personne mais nous voyons par contre qu'il y a un petit groupe de personnes qui effectue effectivement le travail de différents processus, à savoir rédiger des documents d'information sur des questions déterminées destinées au GAC et voir aussi quels sont les autres processus auxquels on pourrait participer.

On veut donc en conséquence augmenter les personnes du groupe et il faut tenir compte que nous faisons tout cela en plus de notre travail habituel. Alors on se trouve face à un problème. Non seulement le groupe de travail de la sécurité publique, c'est le problème de la charge de travail en général.

---

Ces responsabilités et ces objectifs ont été partagés avec une explication plus détaillée dans notre liste de diffusion. On l'a fait il y a quelques jours avant cette réunion de l'ICANN.

Je vais maintenant faire une pause pour que vous puissiez présenter vos commentaires à propos de ce que je viens de dire. Nous avons parlé très brièvement du processus que l'on veut faire : c'est de créer, à partir de cette version préliminaire, un plan de travail spécifique que nous allons partager dans notre liste de diffusion du groupe de travail sur la sécurité publique et puis avec le GAC dans son ensemble, pour avoir quelque chose de concret avant la prochaine réunion de l'ICANN – l'ICANN61.

Ceci dit, je voudrais savoir si vous avez des commentaires à faire sur les responsabilités et sur les objectifs stratégiques.

ÉTATS-UNIS :

Merci Cathrin. Je m'excuse, j'ai perdu quelque chose mais je n'ai pas ce document que l'on a partagé dans le groupe.

Je voudrais savoir comment ce document a été élaboré et quelles sont les attentes? Vous voulez recevoir des commentaires sur ce que vous venez de présenter mais pour ce qui est d'une plus grande participation – et entre parenthèses, je trouve que c'est une très bonne idée – il faudrait penser à ce qui suit : ce n'est pas clair quand est-ce que ce groupe se réunit de

---

manière formelle ou informelle. Je crois donc qu'il faudrait formaliser un tout petit peu la question des réunions pour que ceux voulant participer puissent effectivement le faire. Merci.

CATHRIN BAUER-BULST : Le 25 octobre, nous avons publié ce document. On va le réenvoyer et vous aurez la possibilité de présenter des commentaires. On ne ferme pas le débat maintenant, absolument pas. Ce n'est que la première démarche pour socialiser nos idées. Vous aurez encore des occasions de réviser ces documents.

Hier, on a mené une réunion formelle avec le GAC. Cette réunion a été faite en parallèle et c'est très difficile de trouver un espace pour travailler dans ces réunions en personne. Bien des fois, il faut trouver de petites salles pour faire nos réunions. Mais ce document a été publié et partagé. On a besoin d'un plan de travail pour la prochaine période. Nous avons déjà le mandat. Alors sur la base de ce mandat, un petit groupe a commencé à travailler pour réfléchir à ces responsabilités compte tenu des commentaires reçus de la part du GAC sur les priorités pour les objectifs du groupe de travail sur la sécurité publique. Alors on va élaborer donc les objectifs stratégiques.

Et si l'on revient aux procédures, notamment pour ceux qui n'ont pas vu les documents, c'est quelque chose de difficile pour

---

tous. Nous allons donc mener cette discussion initiale ici mais nous allons continuer sur notre liste de diffusion, sur la liste de diffusion du groupe de travail et du GAC dès que notre groupe aura fait ses commentaires.

D'autres commentaires ? Allez-y s'il vous plaît. Il y a une collègue qui demande la parole.

THAÏLANDE :

Bonjour, je représente la Thaïlande.

J'ai une question à poser. Apparemment, vous vous occupez des attaques au DNS comme un outil clé. Vous vous occupez aussi des infrastructures du DNS, comme par exemple les différents types de serveurs ?

CATHRIN BAUER-BULST :

Pour nous, l'utilisation malveillante du DNS est un terme très vaste qui représente l'utilisation malveillante de ressources au sein du DNS. J'ai une connaissance technique limitée mais à mon avis, cela inclut également l'infrastructure que vous venez de mentionner.

IRANGA KAHANGAMA :

Oui, je suis d'accord avec ce point. On est disposé à voir les enjeux qui se présentent dans l'espace du DNS et nous allons les

---

traiter et les identifier. Si vous voulez plus de clarification, n'hésitez pas à nous contacter.

CATHRIN BAUER-BULST : Bien sûr. Cela peut-être reflété dans les objectifs stratégiques, que ce soit clair dans le document. Merci de votre commentaire.

Très bien. S'il n'y a plus de commentaire, nous allons donc poursuivre avec notre ordre du jour pour cette séance. Nous allons envoyer les documents encore une fois. Nous avons déjà reçu des commentaires de la liste, nous avons reçu des commentaires hier pendant la réunion également et nous allons partager une version mise à jour du document pour que vous puissiez faire vos commentaires. Par la suite, le document sera présenté au GAC pour rédiger un plan de travail pour la prochaine période sur la base de ce que nous avons partagé et accordé. Et nous espérons que tout cela sera accepté lors de l'ICANN61

Notre troisième question à traiter pendant cette réunion concerne ce qui est arrivé dans la réunion intercommunautaire d'hier sur l'information de l'utilisation malveillante du DNS.

IRANGA KAHANGAMA : Merci Cathrin.

---

Nous avons mené une séance sur l'information de l'utilisation malveillante du DNS, comment réduire ce type d'évènement. Vous savez, on a mentionné la diminution du DNS entre les priorités. Alors cette séance intercommunautaire a eu beaucoup de participants. Il y a eu des membres qui ont donné leur point de vue sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, comment on utilise les données. Il y a eu les représentants des bureaux d'enregistrement, des opérateurs de la NCUC, de comité sur la sécurité et la stabilité, différents membres de l'organisation de l'ICANN, c'est-à-dire différents experts qui nous ont donné leur avis.

Il y a eu David Conrad, le directeur des technologies de l'ICANN, qui nous a fait une présentation sur le projet DAR. C'est un outil qui sert à atténuer les risques et identifier l'utilisation malveillante dans un environnement numérique. Il a donné une explication sur la source des données utilisées dans ce système de présentation de rapports et comment ces données sont utilisées de manière multiple. Il a aussi décrit en détail les services de courriers électroniques, les serveurs, les navigateurs que nous utilisons tous les jours sur internet, comment ils reçoivent ces données et comment ils les utilisent pour veiller à atténuer l'utilisation malveillante. Il est donc sensé de commencer à utiliser tout cela dans l'espace de l'ICANN. On a mentionné des méthodologies, des sources de données.

---

Et puis, il y a eu une deuxième présentation de Drew Bagley du service de révision du CCT qui a mentionné des solutions en matière de politiques. Il a mentionné un gap entre l'existence de l'utilisation malveillante du DNS et les politiques parce que toutes les questions ne sont pas abordées dans les politiques.

Par la suite, on a mené un dialogue sur les trois catégories utilisées pour les données sur les utilisations malveillantes du DNS.

Vous voyez là sur l'écran les questions clés : comment identifier l'utilisation malveillante du DNS ; comment créer un système de rapport efficace et transparent pour les utilisations malveillantes ; et comment nous pouvons donner notre soutien aux registres et aux bureaux d'enregistrement pour atténuer l'utilisation malveillante.

Le groupe de travail sur la sécurité publique a essayé de partager certains principes ayant été proposés pour voir comment les données sont utilisées à l'ICANN. Nous avons rédigé un document préliminaire, on l'a partagé avec les membres du panel, on a eu trois téléconférences avant cette réunion à l'ICANN. Et dans la deuxième téléconférence, il y a eu désaccord sur certains principes qui appartiennent à ces trois catégories que je viens de mentionner.

---

Alors nous avons débattu avec la communauté comment éliminer cette brèche, ce gap. Et finalement, on a vu qu'il y a un besoin de transparence des données utilisées par l'ICANN et que cela doit être informé publiquement, de manière transparent aux différents membres de la communauté.

Il y a aussi des acteurs malicieux dans l'espace du DNS qui agissent peut-être de manière plus défensive. Il y en a qui peuvent être identifiés, d'autres non mais ce qui est important, c'est de diminuer la brèche ou le gap pour réussir à une meilleure détection. Il faut aussi avoir un mécanisme pour voir la manière d'identifier les acteurs malveillants de manière claire.

Nous allons donc travailler dans ce groupe pour créer, à la lumière de ces principes, des critères plus spécifiques pour éliminer l'écart existant entre l'utilisation abusive du DNS existant et le reste des facteurs. Si vous souhaitez voir la présentation de David Conrad, ces présentations sont disponibles. Dans ce groupe, on est fier de participer au débat, de continuer à mener des discussions et nous voulons que tout cela continue et que ce soit prioritaire pour la communauté, d'atténuer l'utilisation malveillante du DNS. Quelque chose à ajouter ?

---

CATHRIN BAUER-BULST : Merci Iranga, merci à tous d’avoir participé à la réunion, d’avoir donné votre soutien pendant la séance. Je voudrais dire aussi que je considère que la séance a eu beaucoup de succès, avec un niveau de consensus très élevé quant à l’identification de la transparence, de la manière d’informer l’utilisation malveillante et quant à l’écart qui vient du système DAR qui a trait aux tendances et qui exige une certaine action individuelle de la part des registres et des bureaux d’enregistrement pour pouvoir aborder la question de l’utilisation malveillante.

Hier, nous avons entendu les bureaux d’enregistrement dire qu’ils ont les outils nécessaires, les éléments juridiques nécessaires pour prendre des actions et cela inclut également l’utilisation malveillante. Ils ont la responsabilité de le faire et ils prennent compte de ces données.

Il y a un écart qu’il faudra identifier pour voir ce qu’il faut faire, quelles sont les actions spécifiques à suivre. Mais c’est une démarche très importante pour réussir à avoir plus de transparence sur les utilisations malveillantes et les adapter au processus de politique parce que l’on crée des politiques. Il y a de l’évidence sur ces politiques pour pouvoir identifier et aborder l’utilisation malveillante. Cela a mis en évidence des améliorations et des désavantages en fonction de la politique adoptée.

---

Cela a été adopté dans l'analyse de l'équipe de révision dans son rapport sur l'utilisation malveillante du DNS et cela concerne l'impact des protections ou des sauvegardes des nouveaux gTLD pour atténuer l'utilisation abusive du DNS.

Jordan n'a pas pu aborder l'étape suivante de l'analyse mais nous voudrions le débattre avec le GAC et voir s'il y a une possibilité pour que l'organisation puisse faire un suivi plus approfondi de la manière dont l'utilisation abusive peut affecter les protections ou les sauvegardes et on fera peut-être aussi des commentaires au rapport du CCT. Ceci est nécessaire pour la recherche.

Nous voulons également voir comment on peut revenir à l'idée des principes et déterminer par exemple si ce que le GAC a fait est correct. On a les principes des nouveaux gTLD et il y a peut-être des questions que le GAC pourra déterminer pour savoir comment identifier les données relatives à l'utilisation malveillante, comment parvenir à une plus grande transparence, quelles sont les données à en tenir compte. Nous pouvons peut-être avoir trois ou quatre catégories compte tenu de l'approche que l'on voudra donner. Nous pourrions revenir au GAC dans notre séance de rapport de l'utilisation abusive du DNS.

---

Et je vais m'arrêter ici. Je ne sais pas si vous avez des commentaires ou des idées que vous voulez apporter sur cette séance. Il y a un autre orateur avant vous. Ensuite, je vais donner la parole à l'Iran.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Au cours de la dernière séance, on a présenté une information sur l'usage malveillant du DNS. On dit que l'utilisation malveillante dans les nouveaux gTLD est plus répandue que dans les gTLD qui existent. L'on dit que les nouveaux gTLD sont plus vulnérables en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS et c'est peut-être à cause de cela qu'il y a davantage de manquements aux accords qu'il y a au sein de l'ICANN. Et il y a peut-être une possibilité qu'il n'y ait pas d'action professionnelle et que l'on demande une expérience minimale.

La question est la suivante : quel est votre point de vue sur cette question en particulier ? Comment peut-on aborder l'atténuation de l'usage malveillant et en particulier par rapport à la prochaine série ou la nouvelle série des gTLD.

LAUREEN KAPIN : Moi, je vais présenter mon point de vue en tant que membre de l'équipe CCT et je vais clarifier cette question des données et de l'utilisation malveillante dans les nouveaux gTLD.

---

Certains résultats des études ont été le résultat de l'expansion des nouveaux gTLD... Ce que nous n'avons pas vu, c'est qu'il y ait une tendance à une utilisation malveillante des nouveaux gTLD dans ce programme des nouveaux gTLD et que la tendance soit une tendance croissante et qu'il y a un nouveau niveau de ce type de problème dans les gTLD historiques.

En ce qui concerne le pourriel, nous avons vu par rapport à l'idée que nous en avons et par rapport à ce que l'étude sur utilisation malveillante du DNS a présentée, c'est qu'il y a eu un taux beaucoup plus élevé de pourriels dans les nouveaux gTLD pendant la période considérée par l'étude. Bien sûr, cela a soulevé certaines inquiétudes.

Un autre point identifié par Cathrin concerne le fait qu'il n'y avait pas beaucoup d'information dont on puisse tenir compte par rapport à l'étude des raisons de ce fait. Le programme des nouveaux gTLD a beaucoup de sauvegardes qui ont été mises en œuvre, par exemple les contrats appliqués aux TLD historiques qui ne se trouvaient pas là auparavant.

Je voudrais mettre l'accent donc sur le fait que cette étude est une espèce de saisie de l'écran et l'une des recommandations de l'équipe de révision, c'est qu'il faudrait étudier ceci de manière plus efficace et voir comment nous pouvons mesurer cela pour voir quelles seraient les mesures de protection les plus efficaces,

---

si elles ont été efficaces ou pas, si nous mesurons ce qu'il fallait mesurer et comment nous pourrions améliorer notre politique pour que, dans un scénario idéal, nous puissions avoir différentes protections qui aient pour résultat une réduction de l'utilisation malveillante du DNS.

Et pour revenir sur votre question, à savoir ce que nous pourrions faire pour améliorer ce statut quo, je pense que le panel sur l'usage malveillant du DNS a commencé à établir les critères pour ce type de travail et cela concerne la transparence des données.

Ce que nous voyons sur ce panorama général que nous avons de l'utilisation malveillante du DNS, c'est que dans certains cas, cette utilisation malveillante peut être centrée ou concentrée sur un groupe réduit d'acteurs, qu'il s'agisse par exemple d'un registre, d'un opérateur de registres qui montre des utilisations malveillantes qui sont beaucoup plus élevées que dans le reste de l'espace.

Si nous pouvons rendre transparente cette information, la prochaine étape consistera à voir quelles mesures nous pouvons prendre pour garantir que nous puissions au moins créer un espace légal permettant aux acteurs d'être mieux identifiés au cas où ils auraient [inintelligible] d'usage malveillant du DNS très élevé.

---

CATHRIN BAUER-BULST : Le représentant de l'Iran et puis les États-Unis.

IRAN : Bien, merci. J'ai quelques questions.

Pour ce qui est de l'utilisation malveillante, je crois que nous utilisons ceci d'une manière erronée où l'objectif était peut-être différent. Est-ce qu'il y a des études qui indiquent que cette utilisation malveillante soit intentionnelle ? Ou des études qui disent qu'il y a de utilisation malveillantes parce que l'on manque d'éléments ou de critères.

La deuxième question est la suivante : est-ce que les efforts d'atténuation sont corrects ? Il faut bien sûr dire qu'il faut arrêter et bloquer l'utilisation malveillante parce que si nous continuons à identifier les acteurs malveillants... Mais nous ne regardons pas sur la source du problème – pour pouvoir les éliminer de façon permanente – nous allons continuer à avoir ce type de problème.

Et bien sûr, les statistiques sur l'utilisation malveillante sont des statistiques qui correspondent à un groupe en particulier ou s'agit-il de modèles ou des tendances qui n'ont pas été identifiées ?

---

Bien sûr, c'est toutes les questions pour lesquelles on a besoin de réponse.

IRANGA KAHANGAMA : Je crois que les questions sont vraiment intéressantes et elles reflètent le problème que nous voulons aborder. Voilà donc la confusion que l'on essaie d'éclaircir.

Le bureau de la CTO essaie de, justement, trouver cette information pour maintenir les registres historiques. C'est un programme qui commence à collecter des données sur une donnée historique pour que l'on puisse voir comment avance l'utilisation malveillante du DNS et pouvoir spécifier certaines questions. Nous allons donc faire cette analyse et ensuite, on pourra s'occuper des causes du problème ainsi que des actions et une politique. Il faut être réactif mais en même temps aussi proactif pour pouvoir collecter des données nous permettant d'identifier les problèmes. Il faut que nous soyons proactifs et que nous intégrions cela dans les politiques.

Nous pouvons accroître les coûts pour les acteurs malveillants et réduire les barrières pour les acteurs qui agissent dans le cadre légal par rapport au DNS afin de pouvoir équilibrer les besoins entre une proactivité et une réactivité.

---

Il y a de nombreuses personnes qui s'occupent au sein de l'ICANN des analyses pertinentes.

CATHRIN BAUER-BULST : États-Unis et ensuite, ce monsieur.

ÉTATS-UNIS : Merci Cathrin.

Je veux dire que cette séance intercommunautaire sur l'utilisation malveillante du DNS a été très utile et très intéressante. Elle nous permet et nous encourage à savoir tout ce qu'il faut pour l'utilisation malveillante et informer les politiques pour aller dans la bonne direction, comme par exemple le programme DAR dont nous vous remercions d'effectuer et d'avoir réalisé ce type de séances qui sont très utiles pour la communauté. Merci.

CATHRIN BAUER-BULST : Ashley.

INDONÉSIE : Je suis le représentant de l'Indonésie. Je vais poser la question ; je suis curieux.

---

Dans chaque réunion du groupe de travail, il y a toujours des gens du FBI. Ma question est la suivante : le problème de sécurité de l'ICANN est toujours abordé par le FBI et pas par la police locale ? Ce n'est pas que je parle de la police locale mais par exemple, si l'on a détecté un usage ou une utilisation malveillante à Los Angeles, c'est le FBI qui s'en occupe et pas la police locale ? Parce qu'il faut en tenir compte. S'il y a un problème avec l'ICANN, est-ce qu'il faut que je m'adresse aux tribunaux en Californie ou il faut que je me présente devant un tribunal fédéral ? Merci.

LAUREEN KAPIN :

Je vais répondre à votre question. Le groupe de travail sur la sécurité publique a un bon nombre d'acteurs, qui comprennent entre autres des membres de la police locale. Pendant cette réunion, il y a des collègues en provenance de la Gendarmerie royale du Canada, des gens qui viennent du Québec, des gens qui proviennent de la Commission fédérale du commerce et des collègues s'occupant du combat contre les comportements frauduleux et malicieux. Il y a donc une grande variété d'agents de la sécurité publique qui s'intéressent à garantir que les politiques de l'ICANN puissent promouvoir un environnement en ligne sûr, indépendamment de ces questions légales concernant l'ICANN et qui sont très spécifiques.

---

Je ne pourrai pas répondre à cela et dire qu'il y ait une solution qui soit adaptée à tout ; je ne peux pas dire cela.

CATHRIN BAUER-BULST : Justement, si nous tenons compte de ce commentaire, nous célébrons toujours la participation de nouveaux membres. Nous saluons cette participation des gens qui puissent représenter leur force de police et qui participent à ce type de réunions d'organisation de sécurité publique. Nous avons des membres qui représentent les organisations non-gouvernementales, par exemple des gens qui luttent contre l'abus sexuel pour les enfants.

Vous savez que nous avons une série d'ateliers de renforcement des capacités pour pouvoir renforcer cette diversité et pour pouvoir fournir les outils nécessaires aux agences et aux organismes de la sécurité publique pour qu'ils puissent participer à ces débats de manière utile.

S'il n'y a plus de question... Jason.

JASON PLOM : Je ne travaille pas pour le FBI, je suis membre de la Gendarmerie royale canadienne.

---

Cathrin nous encourage toujours à travailler dans le groupe de travail de la sécurité publique. Nous avons deux membres du Canada travaillant dans deux différentes organisations ; l'un deux pour l'un des organismes d'application de la loi provinciale et un autre pour l'application de la loi fédérale. Le groupe de sécurité publique s'occupe des questions internationales sur l'utilisation malveillante du DNS et des bases de données.

Le contact que nous avons avec les groupes de la sécurité publique nous aide à travailler. Il faut que nous encourageons tout le monde pour que l'on vienne travailler dans ce groupe pour pouvoir continuer à travailler en présence et pour pouvoir améliorer notre manière d'agir.

Si vous croyez que vous pouvez nous aider, veuillez venir nous voir.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci Jason. Nous avons quelques minutes pour aborder le dernier point de l'ordre du jour.

Ceci se rapporte à la disponibilité des lois sur la vie privée. Donc nous allons vous donner un tour d'horizon de ce qui s'est passé dernièrement. Nous allons ensuite aborder une question un peu technique concernant le RDAP.

---

Je vais céder la parole maintenant à Laureen qui va vous faire une mise à jour et puis nous continuerons notre débat.

LAUREEN KAPIN :

Vous serez peut-être nombreux à avoir entendu parler de ce GDPR, le règlement général sur la protection des données. Il s'agit d'un règlement très vaste, très complexe de lois sur la vie privée qui sera mis en œuvre un peu plus tard cette année. L'ICANN a vu les effets de tout cela sur l'utilisation du RDS et cela a soulevé des inquiétudes pour plusieurs parties prenantes et pour la communauté.

Je voudrais, dans la perspective du groupe de travail sur la sécurité publique et sur la perspective du GAC, je voudrais maintenant aborder ce qui suit. Ce groupe est la partie prenante qui va finalement prendre la parole au nom de l'intérêt public et en ce qui concerne l'application de la loi en matière pénale et matière civile ainsi que pour la protection du consommateur. L'ICANN a beaucoup de représentants d'autres parties prenantes, les bureaux d'enregistrement, les opérateurs de registres, les unités constitutives commerciales et non-commerciales, les intérêts commerciaux et non-commerciaux. Il y a donc plusieurs voix qui devront s'exprimer pour l'intérêt public et il faut savoir donc pourquoi le WHOIS est important pour l'application de la loi et pour la protection du

---

consommateur ainsi que pour les inquiétudes qui concernent tous ces thèmes.

Nous devons aussi nous exprimer par rapport à l'intérêt public. Il faudrait que nous le fassions au point de vue individuel et pour collecter de l'information sur l'expérience de la sécurité en ligne.

Pendant notre séance, nous allons nous centrer sur ce qu'est le WHOIS même si cela peut avoir l'air un peu répétitif et quelle est son importance. D'une manière générale, nous allons discuter très brièvement de cas réels, des cas concrets où la première étape est celle de la base de données du WHOIS et la recherche d'information sur l'entité qui se trouve derrière un site web en particulier qui peut être concerné par des questions d'utilisation malveillante.

Cette utilisation malveillante implique le fait de ne pas respecter la vie privée des personnes ou l'exploitation des enfants, du travail des enfants. C'est la première étape de l'enquête. Il faut aller voir cette base de données et collecter l'information. Ce premier pas est un pas assez simple et assez rapide. Lorsqu'on participe à quelque chose qui concerne le fait de sauver la vie des personnes ou que l'on commence à analyser les utilisations malveillantes, quelque chose de rapide et d'efficace est crucial pour résoudre cela

---

Voilà les questions dont nous nous occupons pendant cette séance mais je veux aussi mettre l'accent sur le fait que les choses progressent rapidement parce que la loi va être mise en œuvre et bien sûr, l'ICANN en tant qu'organisation a un grand intérêt à respecter les lois qui sont appliquées en la matière.

Je voudrais en plus signaler qu'il y a une période d'incertitude pendant l'entrée en vigueur des lois et il y a certains désaccords par rapport à ce qu'est la loi, quelles sont les conditions ou les contraintes. Le processus en cours a pour but de préciser des questions concernant le point de vue légal, ce qui va donner de bien meilleurs résultats, l'application et le respect de cette loi qui équilibre les intérêts concernant la vie privée et d'autres intérêts publics tel que le fait d'éviter la fraude et les délits.

Voilà donc le moment où nous allons commencer à travailler. Et le groupe travail sur la sécurité publique... C'est tout cela que l'on fait pour vous en tant que membre du comité consultatif gouvernemental pour que vous puissiez revenir sur vos organismes de protection des consommateurs et d'application de la loi et que vous puissiez déterminer l'importance du WHOIS pour tout cela et pour pouvoir faire des analyses et tenir compte de cela au moment de la prise de décision.

L'ICANN vous demande et demande d'ores et déjà aux parties prenantes de faire cette analyse. Bien sûr, c'est un moment

---

fondamental. Nous allons donner davantage d'information pendant une séance un peu plus longue en ce qui concerne les points importants liés à l'intérêt public.

CATHRIN BAUER-BULST : Puis que nous n'avons qu'une minute de disponible, je veux m'en servir pour vous informer que notre principal objectif est de passer de l'enthousiasme suscité par un problème à un travail pratique pour trouver des solutions que nous pourrions mettre en œuvre dans des délais raisonnables. C'est un défi important. Nous aurons, jeudi, une séance intercommunautaire et l'un des objectifs de cette séance est justement de trouver des solutions pratiques. Je vous invite donc à participer à cette séance.

En parallèle, on a lancé pendant le mois de juillet le projet RDAP. C'est un projet pilote impliquant un protocole pour remplacer le WHOIS. Cette possibilité d'avoir un accès progressif. L'on fait un test – c'est un protocole pilote – pour voir comment cela fonctionne et nous pouvons vous dire si cela est d'accord avec les lois de vie privée et que cela concerne les politique publiques pour la cybersécurité, l'application de la loi, les autorités, les chercheurs et les consommateurs. Si nous pouvons présenter cette solution ou ces solutions, nous avons l'occasion de les mettre en pratique, de nous en servir, de les tester sur ce projet

---

pilote et de voir quel est leur effet possible sur les chercheurs, sur les consommateurs, sur ceux qui s'occupent de cybersécurité et sur la manière de résoudre les défis auxquels nous devons faire face par rapport à la politique du WHOIS de manière pratique.

Nous allons donc finir notre séance sur ce point. J'ai le regret de vous dire que nous ne pouvons pas vous permettre de poser plus de questions mais à 11:00 de ce matin, nous allons reprendre cette question et nous allons pouvoir continuer à débattre. Nous allons donc maintenant quitter la salle pour que le GAC recommence ses séances plénières.

Nous vous remercions de votre participation et nous espérons pouvoir continuer à discuter avec vous pendant cette semaine. Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**